



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20043440

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

13 MARS 2020

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0541 584 157**

Nom

(en entier) : **SCHUBERT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE L'INSTITUT 5 - 5060 SAMBREVILLE**

Objet de l'acte : PROJET DE SCISSION PARTIELLE

Projet de scission partielle de la SRL SAMBRE ET MEUSE par absorption par la SRL SCHUBERT

L'administrateur de la SRL SAMBRE ET MEUSE a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire la scission partielle de la société, afin de réaliser le transfert, sans dissolution de la SRL SAMBRE ET MEUSE, de son patrimoine immobilier par apport à une société existante, la SRL SCHUBERT.

L'objectif poursuivi consiste à transférer dans la SRL SCHUBERT, le bien immeuble de la maison de repos « SRL SAMBRE ET MEUSE » afin d'en optimiser la gestion ainsi que de réaliser éventuellement les travaux de rénovation. La SRL SCHUBERT a notamment comme objet : tous travaux et services, toutes ventes et commercialisations immobilières.... la direction et le suivi de tous chantiers de constructions... .

En transférant l'immeuble à la SRL SCHUBERT, la SRL SAMBRE ET MEUSE pourra ainsi se consacrer entièrement à son objet qui est l'exploitation de la maison de repos.

La scission partielle, sans dissolution par apport à une société existante, sera réalisée conformément aux dispositions du Code des sociétés et associations (CSA) (notamment les articles 12:8, 12:14 à 12:23 et 12:59 à 12:73) aux conditions et selon les modalités décrites ci-après.

1.société à scinder partiellement

La SRL Sambre et Meuse dont le siège est situé à 5060 Auvelais (Sambreville), 38 rue docteur Romedenne est inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Namur sous le NN 0421.624.752.

- la société a été constituée par acte du notaire HERMANT à Ransart le 30 avril 1981 publié aux annexes du Moniteur Belge du 27 mai suivant sous le numéro 116-02 ;

- les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Gaëtan QUENON à Templeuve en date du 15 mars 2007, publié aux annexes au Moniteur belge en date du 30 avril 2007 ;

- les statuts ont été modifiés en dernier lieu et adaptés au CSA selon acte du notaire Gaëtan QUENON à TOURNAI (Marquain) le 13 décembre 2019, publié aux annexes au Moniteur belge en date du 30 décembre 2019.

L'objet figure à l'article 4 des statuts :

« La société a pour objet pour son compte propre ou pour compte d'autrui, en Belgique ou à l'étranger, l'exploitation de maisons de repos, de tous établissements de retraite, de convalescence, de maison de repos et de soins ,d'hébergement à but médical ou paramédical, foyer occupationnel et/ou médicalisé pour personnes handicapées, l'exploitation d'hôtels, restaurants, cafés, l'organisation de spectacles, et plus généralement de tout ce qui est en rapport avec le secteur Horeca, commerce de toute forme, entreprise de production artisanale, commerciale ou industrielle.

Cette énumération est exemplative et non limitative.

Elle pourra se charger, tant pour son compte que pour compte d'autres sociétés, des contacts avec les administrations, de la préparation et la vérification des dossiers à transmettre à l'Inami et aux Régions aux fins de l'obtention des autorisations de fonctionnement de maison de repos et de soins et de maison pour personnes handicapées. La société a pour objet tous investissements sous quelque forme que ce soit, en Belgique ou à l'étranger, de tous biens meubles ou immeubles, ainsi que toutes prises de participation dans toutes entreprises ou sociétés. La société pourra participer à la création et à la gestion de toutes entreprises et sociétés, constituer et gérer un portefeuille de valeurs mobilières, et la société pourra octroyer à toutes personnes, entreprises et sociétés, tous concours, conseils, prêts, avances et garanties pour toutes les opérations entrant dans l'objet. La société pourra les faire non seulement en compte propre mais aussi pour compte de tiers, à titre notamment de commissionnaire. Elle pourra exercer des mandats d'administrateur et

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

de liquidateur. La société peut accomplir toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social, participer ou fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer ou favoriser son développement. »

2. société absorbante

La SRL SCHUBERT, dont le siège est situé à 5060 Sambreville rue de l'Institut, 5 est inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Namur, sous le n° 0.541.584.157.

- La société a été constituée en date du 8 octobre 2013, par acte du notaire Gaëtan QUENON alors à TEMPLEUVE, publié aux annexes au Moniteur belge du 13 novembre 2013, sous le numéro 20103-11-13/0170893 ;

- les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 novembre 2019 et adaptés au CSA selon acte du notaire Gaëtan QUENON à TOURNAI (Marquain), publié aux annexes au Moniteur belge en date du 10 décembre 2019.

L'objet figure à l'article 4 des statuts :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, tous travaux et services, toutes ventes et commercialisations mobilières et/ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à : L'exploitation de maisons de repos, de tous établissements de retraite, de convalescence, d'hébergement à but médical ou para-médical, foyer occupationnel et/ou médicalisé pour personnes handicapées. L'exploitation d'hôtels, restaurants, cafés, l'organisation de spectacles et plus généralement de tout ce qui est en rapport avec le secteur HORECA, tous commerces de toutes formes, entreprises de production artisanale ou industrielle. Elle pourra assurer la direction et le suivi de tous les chantiers de construction de tous établissements de retraite, de convalescence, l'hébergement à but médical ou para-médical, foyer occupationnel et/ou médicalisé pour personnes handicapées ainsi que de tous bâtiments industriels ou commerciaux. Elle pourra assurer le financement des constructions et à cette fin se charger de la préparation des dossiers d'obtention de crédit. Elle pourra se charger de l'obtention des permis de bâtir, des contacts avec les administrations, de la préparation et la vérification des dossiers à transmettre à l'Inami et aux Régions aux fins de l'obtention des autorisations de fonctionnement.

Toutes locations de biens immobiliers meublés ou non, ou mobiliers, leasing ou autre ; tous investissements sous quelque forme que ce soit, de tout bien meuble ou immeuble, ainsi que toute participation dans toute entreprise ou société ; cette énumération est exemplative et non limitative.

La société pourra participer à la création et à la gestion de toutes entreprises et sociétés, constituer et gérer tous portefeuilles de valeurs mobilières et pourra octroyer à toutes personnes, entreprises et sociétés, tous concours, conseils, prêts, avances et garanties, pour toutes les opérations entrant dans l'objet social. La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social, tant pour son compte, pour compte de ses membres que pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire, et s'intéresser sous quelque forme que ce soit et de quelque manière que ce soit, dans toutes affaires, associations, entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et même fusionner avec elles.

La société peut également fournir une caution personnelle ou réelle en faveur de tiers. La société a également pour objet le financement de ces opérations. La société peut exercer les fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué dans d'autres sociétés. »

3. rapport d'échange et répartition aux actionnaires de la société à scinder partiellement des actions de la société bénéficiaire, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée

La SRL SAMBRE ET MEUSE, a émis 250 actions toutes détenues par la SA HOME GAI LOGIS, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Namur, sous le n° 0434.894.055 et dont le siège est situé à 5060 Auvelais rue de l'Institut n°5.

Les actions nouvelles émises par la SRL SCHUBERT, société bénéficiaire de la scission partielle seront toutes attribuées à l'actionnaire unique de SAMBRE ET MEUSE, la SA HOME GAI LOGIS

4. date d'effet comptable

La date à partir de laquelle les opérations relatives aux éléments patrimoniaux transférés dans le cadre de la scission partielle sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire est fixée au 1er janvier 2020.

5. droits des actionnaires ayant des droits spéciaux

Sans objet

6. émoluments spéciaux attribués au réviseur d'entreprises pour la rédaction du rapport de contrôle sur le projet de scission

Sans objet, car il sera proposé à l'assemblée générale de renoncer à ce rapport de contrôle conformément à l'article 12:62, § 1er CSA

7. avantages spéciaux particuliers attribués aux membres des organes d'administration des sociétés participant à la scission partielle

Néant.

8. description des éléments du patrimoine actif et passif de la SRL SAMBRE ET MEUSE à transférer à la SRL SCHUBERT

Biens immobiliers :



Une maison de repos sise à 5060 AUVELAIS (Sambreville), rue Docteur Romedenne, 38 construite sur un terrain situé dans la commune, division Auvelais, section E, radical 388, exposant K3.

Conformément à la législation, l'opération de restructuration est opérée en continuité, tant sur le plan comptable que fiscal.

Suivant la situation intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2019, on relève les informations suivantes relatives aux éléments faisant l'objet de la cession à la SRL SCHUBERT dans le cadre de l'opération de restructuration visée dans le présent projet :

Terrains et constructions, valeur d'acquisition :	436.126,07
Amortissements sur dito :	-370.970,76
Valeur comptable nette des terrains et constructions :	65.155,31
Valeur nette comptable des éléments dont le transfert est proposé :	65.155,31

Les éléments du patrimoine actif et passif non attribués dans le projet de scission partielle restent dans le patrimoine de la SRL SAMBRE ET MEUSE à l'exception de ceux qui seraient en rapport direct avec le patrimoine immobilier tel que, par exemple, le précompte immobilier ; ces éléments en rapport direct avec les éléments patrimoniaux transférés, à l'exclusion de tout autre élément, sont attribués à la SRL SCHUBERT

Etabli à AUVELAIS en deux exemplaires originaux, le 05 mars 2020 en vue d'être déposé par chacune des deux sociétés participant à l'opération au tribunal de l'entreprise de LIEGE, division NAMUR.

Pour la société bénéficiaire,

La SA Miquetot, administrateur unique, représenté par Benjamin Voyer